

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CANTON DE MOURMELON-VESLE
ET MONTS DE CHAMPAGNE

Commune de VADENAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Présents : Mmes MM. Bertrand DUBOIS, Didier POUGEON, François PIERRE, Jessica FURELAUD, Ludovic GIANCOLA, Nicolas PETITJEAN, Aurélie JACQUINET, Eric NONNON, Ludovic LUCOT, Karine ROLLAND, Annie VÉRON (11)

Absents excusés : (0)

Secrétaire de séance : Annie VÉRON

Convocation en date du 24 juin 2022.

La séance débute à 20h30.

Le compte rendu de la séance du 15 juin 2022 est approuvé à l'unanimité, après rectification de deux erreurs matérielles.

1/ Désignation d'un référent communal pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

M. le Maire rappelle que la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUI de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne approuvée le 23 juin 2022 prévoit la création de diverses instances permettant une information en continu et une participation de chacune des communes aux différentes phases de la procédure, tout en assurant une parfaite information des élus du territoire.

Parmi ces instances figurent les groupes de travail territoriaux basés sur les périmètres des pôles territoriaux, la commune de Vadenay étant rattachée au pôle Secteur Nord composé également des communes de Baconnes, Mourmelon-le Petit, Mourmelon-le-Grand, Livry-Louvercy et Bouy. Chaque commune est représentée par son Maire mais celui-ci peut désigner un référent issu de son conseil municipal ainsi qu'un référent suppléant.

Le maire expose qu'étant déjà membre d'un autre instance dénommée « comité de pilotage ou COPIL », il souhaite qu'un ou deux autres conseillers municipaux représentent la commune au sein de ce groupe de travail territorial. Le rôle de ce groupe sera de participer au volet foncier, notamment vis-à-vis du SCoT, de faire la synthèse des propositions d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) à l'échelle du secteur géographique, d'examiner et de discuter les propositions de zonage et de règlement à l'échelle du secteur.

Le référent territorial sera chargé de faire descendre les informations au sein de chaque conseil municipal et de transmettre les avis et les conclusions au COPIL.

Suite à cette discussion sont désignés :

- Didier POUGEON, en qualité de référent communal titulaire
- Annie VERON, en qualité de référent communal suppléant

Ces nominations seront notifiées à Châlons Agglo.

2/ Terrain de loisirs

Dans le cadre de la rénovation et du réaménagement du terrain de loisirs, le devis remis par le cabinet SAVART PAYSAGE atteint les 600.000 € TTC en incluant les honoraires et les imprévus, un budget beaucoup trop important pour la commune. Il convient donc de réduire le cahier des charges en abandonnant certains aménagements, afin de pouvoir poursuivre l'étude de ce projet.

Un tour de table est lancé, afin que chacun puisse exprimer ses attentes et faire part de ses remarques.

A cette occasion, l'avenir du terrain situé le long du Chemin des Ecoliers appartenant à M. et Mme Laurent JACQUINET est évoqué. Un contact va être pris avec les propriétaires pour envisager une éventuelle cession à la commune.

Une procédure de désignation d'un maître d'œuvre doit à présent être engagée.

3/ Compte-rendu des délégations données au maire

Néant.

4/ Questions diverses

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.